



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Pour-l-amiante-c-est-trop-tard>

Pour l'amiante, c'est trop tard !

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2003 - N° 1038 - décembre 2003 -

Date de mise en ligne : dimanche 8 janvier 2006

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Mardi 18 novembre, France 5 diffusait un reportage intitulé : « Amiante, le prix du silence », mais qu'on aurait aussi bien pu appeler : « Mort à crédit ». Ce film venait d'être tourné en Normandie, à Condé-sur-Noireau, sur le site des anciennes usines de tissage de la Société Ferodo, devenue aujourd'hui Valeo. Je l'avais connue sous son ancienne appellation et croyais la bien connaître, y étant entré comme ingénieur en 1952 et y ayant été employé à des postes variés, quoique jamais le nez dans l'amiante, fort heureusement pour moi. Car, comme la plupart, j'en ignorais le degré de dangerosité.

À Condé-sur-Noireau les usines sont fermées, mais les maisons ouvrières recèlent encore des malades toujours renouvelés, la maladie pouvant se déclarer tardivement. Beaucoup ne pensaient pas avoir travaillé dans des endroits particulièrement exposés ou suffisamment longtemps pour que cela leur arrivât un jour, qui se traînent avec de plus en plus de difficulté, et sont pour finir sous assistance respiratoire permanente. J'en ai appris de belles, dans cette émission, sur les compromissions et les mensonges du service du personnel, et même d'un médecin du travail, théoriquement extérieur à la Société, qui y faisait cependant figure de cadre et avec qui j'entretenais d'amicales relations. Des médecins et des scientifiques avaient depuis longtemps prévenu du danger, mais leurs mises en garde avaient été étouffées par des comités d'experts noyautés par le lobby de l'amiante, c'est-à-dire au plan international les compagnies minières du Canada ou d'Afrique du Sud, et, en France, en dehors de Ferodo, des sociétés telles que Pont-à-Mousson, Saint-Gobain, Alstom, Eternit, etc.

Décelés aux USA il y a trois décennies, les méfaits de l'amiante y donnent lieu déjà à des statistiques impressionnantes. D'après le Quid 2004 nouvellement paru, le nombre de décès reconnus serait de 200.000, sur 500.000 plaintes enregistrées, et il pourrait s'en cumuler 750.000 jusqu'en 2030. Le coût prévu pour les assureurs et réassureurs est évalué entre 100 et 120 milliards d'euros.

En France, un arrêt de la Cour de Cassation a appliqué aux employeurs concernés l'accusation de « faute inexcusable », risque dont ils peuvent théoriquement s'assurer, mais les réassureurs refusent de plus en plus de couvrir ce risque, qui touche une multitude d'activités : construction, immobilier, automobile, chantiers navals, etc.

Pour essayer d'en savoir plus, j'ai aussitôt interrogé sur cette émission les services de France 5. Il en était seulement prévu une rediffusion nocturne sur câble ou satellite et il n'en était pas envisagé par eux la vente de cassettes. Mais on m'y a conseillé de m'adresser également à l'Andeva [\[1\]](#), qui doit me documenter sur ses différentes publications.

Dans le reportage, on interviewait l'un de ses membres, en charge aussi, semble-t-il, du problème des universités de Jussieu.

Finalement l'information la plus intéressante est venue d'un ami qui m'a mis sur la piste de la bibliothèque du Ministère de l'Emploi [\[2\]](#). Celle-ci, sous l'intitulé "Vidéoèque Mode d'Emplois", vend ou loue des cassettes sur le monde du travail et a identifié celle qui m'intéressait comme figurant dans son répertoire sous l'appellation "Film N°3 - Retrait de l'amiante en site industriel", que j'ai commandée illico au prix de 18 euros, port compris, chèque à l'ordre du Ministère de l'Emploi. J'étais quand même un peu étonné de ce que le film qui m'était proposé porte un titre différent de celui de l'émission.

Et puis j'ai reçu entre-temps le script du réalisateur [\[3\]](#), lequel en porte un troisième, « Le syndrome de l'Autruche » et qui en donne le résumé suivant : « Le point de départ de ce documentaire est l'usine Ferodo de Condé sur

Noireau en Normandie où l'on a filé l'amiante dès la fin du XIX ème siècle. Le thème essentiel de ce film réside dans le questionnement sur le fonctionnement de la démocratie dans l'entreprise. Si l'information sur les dangers relatifs à l'amiante existait bien, les protagonistes de l'entreprise n'y avaient pas tous accès de la même manière et n'avaient pas tous la même marge de manoeuvre. Ce documentaire se propose de regarder la notion d'information sous différents angles : celui du contexte général, celui de la réaction globale des "acteurs" de l'entreprise, celui des médecins en tant qu'institution, celui des syndicats, celui de l'incidence sur la liberté du citoyen en général. Au-delà de cette problématique spécifique à l'amiante, c'est la question plus générale de l'information autour des risques professionnels et de leur prévention qui est posée ».

La leçon que l'on tire de ce reportage, c'est que l'on se retrouve toujours devant les mêmes problèmes et les mêmes arguments au nom desquels on ne sait que se voiler la face.

L'amiante c'était dangereux, mais pouvait-on s'en passer ? Sans l'amiante, pas de freins, donc pas de véhicules ni quantité d'autres machines qui paraissaient indispensables. C'était alors le progrès que l'on freinait, en engendrant chômage et misère. Même raisonnement aujourd'hui avec le nucléaire. Côté agriculture, on nous présente les engrais dont on sait qu'ils sont polluants, parfois explosifs, les insecticides et les pesticides dont on sait qu'ils sont toxiques, et les OGM qui inquiètent, comme étant tout aussi nécessaires pour arriver un jour à empêcher que des milliers de gens continuent à mourir de faim tous les jours, malgré nos incessants progrès.

Mettons-nous maintenant à la place du médecin du travail. Ces gens obligés à un travail dangereux, était-il plus charitable de leur faire peur ou de les rassurer ? Si on leur faisait peur, mais qu'en même temps l'on inquiétait les employeurs et que ceux-ci fermaient leurs usines, où iraient-ils gagner leur vie ? On voit dans ce reportage que les syndicats eux-mêmes s'opposaient aux écolos, gauchistes et autres prophètes de malheur. C'est ce qui s'est passé aussi chez Metaleurop où les gens préféraient travailler dans une usine pourrie et qui polluait l'environnement que de ne plus avoir de travail. Et puis la mort lente à échéance lointaine fait moins peur que l'accident brutal. On le constate aussi avec le danger du tabac. Georges Charpak soutient dans un de ses livres que si l'on introduisait une seule cigarette explosive par 20.000 paquets de cigarettes, ce qui pourtant constituerait pour eux un risque statistiquement moindre que celui qu'ils courent normalement en fumant, les gens s'arrêteraient de fumer. Cela certes devrait faire réfléchir ceux qui croient en la possibilité encore moins grande, qu'ils ont de faire fortune au loto, mais qui sait ? Le risque d'une mort brutale ne dissuade pas certains conducteurs d'être imprudents.

Par ailleurs les gens tiennent encore plus à garder leur emploi quand il n'est dangereux que pour les autres. On en a l'exemple avec les buralistes. Certes leur attitude peut paraître antipathique, mais il ne faut pas oublier que c'est l'État qui a créé ce métier et qui les a longtemps encouragés à faire du chiffre, ne se préoccupant que de ses rentrées fiscales. Par contre, on trouve à juste titre admirable l'attitude des cancérologues et je pense que, malheureusement, ce n'est pas de sitôt qu'ils manqueront de travail, mais sans doute se montreraient-ils eux aussi très amers si, pour les remercier d'avoir vaincu la maladie, on les envoyait un jour pointer à l'ANPE.

Contrairement à certaines théories libérales selon lesquelles l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers, on constate bien souvent que les intérêts particuliers vont à l'encontre de l'intérêt général, et parfois de manière éhontée. Mais on ne peut pas non plus, au nom de l'intérêt général, ne pas tenir compte des intérêts particuliers des gens quand il s'agit de leur survie. Des lois sur l'expropriation protègent les propriétaires contre les dommages qu'ils pourraient subir au nom de l'intérêt général. Il conviendrait de faire aussi bien pour les travailleurs.

[1] Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante, 22 rue des Vignerons, 94686 Vincennes Cedex tél. : 01 41 93 73 87

[2] 73 rue du Volga 75020 Paris tél. 0820 850 850.

[3] Production Point du Jour 2003, Réalisation Daniel Cattelain, 52 minutes.